

Municipalité  
de Prilly

## Préavis Municipal No 12-2005

sollicitant la modification du taux d'activité, et ipso facto, de la rémunération des membres de la Municipalité de Prilly.

Au Conseil communal  
de et à  
1008 PRILLY

Prilly, le 8 août 2005

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

### **Préambule**

L'article 29 de la loi sur les communes, a la teneur suivante :

*« Sur proposition de la Municipalité, le conseil communal fixe les indemnités du syndic et des membres de la municipalité.*

*Sur proposition du bureau, il fixe celles des membres du conseil, du président et du secrétaire du conseil et, cas échéant, de l'huissier.*

*Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature. »*

De son côté, l'article 47 précise :

*« Les municipalités sont composées de 3,5,7 ou 9 membres.*

*Le conseil général ou communal fixe ce nombre. Il peut le modifier pour la prochaine législature. Sa décision doit alors intervenir au plus tard le 30 juin de l'année précédant le renouvellement intégral des autorités communales. »*

**Selon une directive du 12 mai du Service de Justice de l'Intérieur et des Cultes du DIRE, ce délai est reporté exceptionnellement au 30 septembre 2005 pour la législature 2006-2011, compte tenu des modifications de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques.**

### **Situation actuelle**

La Municipalité de Prilly se partage 190 % d'activité, à savoir 50% pour le syndic et 35% pour les 4 municipaux, soit moins de 2 postes à plein temps.

En regard de cet emploi du temps, il n'est pas inutile de lister les diverses activités auxquelles sont occupés aujourd'hui les membres de la Municipalité de Prilly.

## **Tâches communes du syndic et des municipaux**

Ponctuellement, hebdomadairement, mensuellement, annuellement.

Séances de Municipalité (15h30-21h00)

Points Presse + réponses aux sollicitations des médias (presse et TV)

Direction des services, entretien avec chefs de service, ligne de conduite

Visa des factures

Préparation des préavis, vérification, défense devant le Conseil Communal

Relations avec le personnel communal – entretien personnel ou collectif – gestion des problèmes d’engagement et de licenciement

Visite de nonagénaires

Préparation de la ligne politique, économique et sociale de la commune, programme de législature

Etablissement du budget annuel de fonctionnement et d’investissements

Analyse et défense des comptes communaux

Séances avec les commissions ad hoc, finances et gestion du Conseil communal

Séances d’information au public ou groupe de personnes concernées par un objet

Séances de conciliation

Suivi des procédures au tribunal administratif

Suivi des différents objets en cours, entretiens liés avec les différentes instances privées ou publiques

Discussions et entretiens avec divers partenaires en vue de vente du patrimoine ou achat de biens

Représentations en semaine et week-end (journée et soirée) sur le plan local, régional, cantonal, voire fédéral

Vernissages, inaugurations, fêtes locales, régionales, cantonales

Relations partis politiques, groupes politiques du conseil communal

Conseil d’administration des SI Pré-Bournoud et Sous-le-Collège SA

## **Tâches particulières**

### **Syndic - administration générale**

Responsabilité générale des affaires communales et du personnel communal

Signature du courrier - vérification contenu

Réponse aux consultations fédérale et cantonale

Rendez-vous avec les particuliers-associations-groupes-entreprises intérieurs et extérieurs

Suivi des procédures en justice (Tribunal administratif - Tribunal fédéral - Tribunal des Prud’hommes - Tribunal correctionnel)

Relations et séances de travail avec les autres communes/Lausanne-Région/Bureau de coordination/Bureau intermunicipal de l’Ouest/ Grand Conseil et Conseil d’Etat

### **Urbanisme et Construction**

Planification du territoire communal  
Relations avec les privés, entreprises, associations, canton, confédération en matière d'aménagement du territoire  
Mise à l'enquête publique des différents dossiers, signatures, respect des délais  
Etude et octroi de dérogations, décisions finales  
Rendez-vous avec des particuliers in situ  
Elaboration de plans de quartier, de règlements communaux, de plan général d'affectation.  
Présidence de commissions de constructions intercommunales, commissions techniques, jury de concours; Commission communale d'urbanisme  
Comité de Direction et Conseil d'administration des TL  
Conseil d'administration du CIGM  
Discussions et entretiens avec divers partenaires en vue du développement de parcelles situées sur le territoire communal.  
Affichage public, relations SGA  
Participation aux commissions d'aménagement du territoire (SDOL, SDN, AGLO)

## **Police et sécurité sociale**

### **Police**

Direction du service de police, comprenant l'office de la population  
Membre du groupe de travail pour la création d'une police intercommunale dans l'Ouest lausannois  
Représentant de la commune auprès de l'ACPMV (association des corps de police municipaux vaudois)

### **Sécurité sociale**

Directeur des services sociaux de Prilly :  
- remplaçant du chef de service avec gestion de la petite enfance, de l'éducateur de rue et de l'ACAS.  
Président du comité de direction de l'ARASPE (Association régionale de l'aide sociale pour Prilly-Echallens) et à ce titre membre du Conseil des régions  
Membre du comité de l'APROMAD (soins à domicile)  
Membre du comité de l'Association familiale  
Membre du Conseil de la Fondation des Acacias  
Membre et, pour 2005 et jusqu'à juin 2006, président du BI (bureau intercommunal) social de l'Ouest Lausannois

### **Autres**

Vice-président du comité de direction du CIGM  
Président de la commission de construction pour l'extension du CIGM  
Président de la fondation de l'EMS Primeroche  
Membre de la commission de construction pour l'EMS Primeroche II à Cheseaux  
- gestion du projet et réorientation suite au refus populaire  
Président de l'assemblée intercommunale des taxis

## **Travaux-Paroisses-Ecoles-SI**

### **Travaux**

Président de la commission de circulation

Membre de la commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy (CISTEP)

Membre de la commission intercommunale des Services Industriels.

Membre du Comité du fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables

### **Ecoles**

Entretiens avec les directeurs des établissements primaire et secondaire de Prilly concernant le transport des élèves, l'étude surveillée, les classes spéciales, les réfectoires et la bibliothèque scolaire

Membre des commissions scolaires primaire et secondaire (à voir dans la nouvelle forme selon la nouvelle loi scolaire)

Membre de la conférence des Municipaux des écoles de l'OUEST

Membre du Groupe de travail de la régionalisation scolaire de l'OUEST (GTRSOL)

Membre de la commission des colonies de vacances de Plan Sépey

### **Régional**

Orientation professionnelle (OCOSP) mise en place de la nouvelle structure cantonalisée

Service psychopédagogique régional (PPSL CRENOL) Prilly commune siège et boursière.

Représentation auprès des autres communes partenaires pour la présentation des comptes et des budgets régionaux

### **ASIGOS**

Membre du Comité directeur de l'ASIGOS

Séances avec les commissions de Gestion (budget et comptes)

Séances du Conseil intercommunal de l'ASIGOS avec la défense des positions du comité directeur

Membre de la commission de construction de l'ASIGOS

### **Divers autres (prestations)**

Président de la commission de Naturalisations - étude des dossiers et rédaction de réponses en cas de recours des candidats.

Représentant de la Municipalité aux différentes paroisses de Prilly et région : St-Etienne – Bon Pasteur – Villamont – St-Joseph – Chapelle de Malley

Membre de la société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise

## **Domaines – bâtiments - gérances**

### **Bâtiments communaux et Sociétés Immobilières :**

- a. Suivi entretien bâtiments communaux
  - au bureau avec techniciens
  - sur place avec techniciens et entrepreneurs
- b. Suivi chantiers bâtiments
- c. Préparation préavis crédit-cadre bâtiments
- d. Relations avec gérances
- e. Contacts avec le canton (aide au logement)
- f. Contacts avec les locataires
- g. Contacts avec services de conciergerie

Conseil d'administration Parking Pré-Bournoud (vice-président)

Délégué PPE Prilly-Centre

Suivi économie énergie (chauffage, électricité solaire, etc.)

Cité de l'énergie (label)

- Contact bureau spécialisé
- Contact Ville de Lausanne
- Contact avec différentes communes

### **Forêt**

Séances triage ; approche sur le terrain

Marquage

Plan directeur forestier (PDF)

### **Piscine**

Séances intercommunales (+ piscines romandes)

Séances sur place

Entretiens avec responsables

### **Plan-Sépey**

Bâtiments (constructions, entretien, etc.)

Service SFJ, ECA

Déplacements et interventions sur place

### **Colonie de vacances**

Séances à Prilly et à Plan Sépey

### **Déchets**

Séances Valorsa S.A : membre du Conseil d'administration

Délégué Cridec

Séances Tridel

Séances Malley (station de compactage et déchetterie)

Commission recyclage du verre

Ramassage sur le territoire communal

Eco points

Relations avec entreprises de ramassage  
Motion relative aux déchets  
Etude des taxes

### **Vigne**

Contacts avec vignerons (bureau, vigne)  
Suivi de l'évolution du vin à la cave (pour le plaisir !!!)

### **Fêtons Prilly**

Séances de la commission

### **Finances – SDIS – PCI-Culture - sports**

#### **Finances**

Arrêté d'imposition  
Domiciles fiscaux pour les résidences secondaires  
Participation aux assemblées générales des sociétés dont la Commune est actionnaire  
Présidence du Conseil d'administration des S.I. Sous le Collège SA et S.I. Pré Bournoud la  
Treille SA  
Administrateur du CIGM SA  
Administrateur et membre du Comité directeur du LEB

#### **SDIS**

Président de la Commission du feu  
Membre de l'Etat Major du SDIS  
Entretiens réguliers avec le Commandant du feu

#### **PCI**

Président du Comité directeur de la Protection civile Région Lausanne-Nord  
Participation à la Commission régionale de la PCI Région Lausanne-Nord  
Comptes annuels  
Budget annuel  
Séance d'information des Présidents des Comités directeurs au Centre de Gollion  
Entretiens réguliers avec le Commandant et l'Etat-Major de la PCI Lausanne-Nord

#### **Affaires culturelles et sportives**

Membre du Comité de TVRL  
Membre du Comité de l'Opéra de Lausanne

Président du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la Région  
lausannoise  
Membre du Comité du Centre de loisirs  
Membre de la Commission d'animation

\*\*\*\*\*

Cette liste, qui se veut... presque exhaustive, montre à l'évidence que, depuis une dizaine d'années, les situations et autres problématiques sont beaucoup plus nombreuses, plus pointues que précédemment et qu'elles requièrent une intensité d'activité « temporelle » plus accrue pour se renseigner, débattre, argumenter et faire appliquer les lois et autres décisions communales, cantonales et fédérales.

Les multiples collaborations intercommunales et autres projets de régionalisation et d'agglomération ne font qu'augmenter la charge, puisque ce qui se décidait autrefois rapidement en bilatérale avec le Conseil communal, voire en salle de Municipalité, prend maintenant le triple de temps en fonction des organes consultés et concernés.

Force est de constater qu'une ville de 11'000 habitants, appelée à se développer pour atteindre dans 5 ans les 12'000 habitants, doit être pilotée par un Exécutif, dont le temps à disposition pour l'exécution de sa charge, comme son degré de compétence, doivent être suffisamment élevés pour remplir correctement son mandat.

Il ne s'agit pas ici de juger dans ce préavis de la capacité actuelle des syndic et municipaux en place, mais bien de savoir si l'actuel taux d'occupation de ces 5 magistrats correspond à la charge qui leur est dévolue.

La réponse est non.

### **Propositions pour la prochaine législature 2006-2011**

Deux solutions se présentent pour remédier à cette situation.

#### **A. Augmenter le nombre de Municipaux à 7**

Actuellement composée de 5 membres, il serait envisageable de passer la Municipalité à 7 membres. Bon nombre de communes connaissent cette répartition (voir annexe). Cette solution présente certains avantages, mais également des inconvénients majeurs.

Au chapitre des avantages, il y a lieu de signaler le fait qu'un plus grand nombre de municipaux permettrait de répartir la tâche générale en définissant des dicastères un peu moins chargés qu'actuellement. De plus, l'apport propositionnel et qualitatif des 2 municipaux supplémentaires serait un + pour l'Exécutif.

Au chapitre des inconvénients, on peut relever le fait qu'en dehors des retraités, les candidats potentiels à un poste de Municipal à 35% ne courent pas les rues, la double activité professionnelle ne trouvant pas souvent grâce auprès des entreprises et autres employeurs.

De plus, en partant du principe qu'un 35% est un taux plancher d'activité pour une ville comme Prilly, l'actuel taux global de 190% passerait à 260%, et ceci sans prendre en compte une quelconque augmentation du pourcentage lié à la charge actuelle des municipaux et syndic. Avec un 10% supplémentaire lié à la syndication et 10% lié à la charge de municipal, on arriverait pour Prilly à 3,3 postes, (330%) soit une augmentation majeure de la charge salariale globale.

Enfin, même si les forces propositionnelles seraient à l'évidence accrues par le passage de 5 à 7 municipaux, les débats autour de la table municipale n'en seraient de loin pas écourtés, et perdraient sans doute en efficacité et en rapidité de décision.

## **B. Augmentation du temps d'activité consacré à la charge de municipal et de syndic**

A l'évidence, et comparaison faite (voir annexe), les taux de 35% pour les municipaux et de 50% pour le syndic ne correspondent plus à la charge réelle liée à la gestion d'une ville urbaine comme Prilly. Pour être en phase avec la réalité, c'est un taux de 50% pour les municipaux et de 70% pour le syndic qui devrait être appliqué, soit un total de 270%.

Le tableau de comparaison intercommunale sur le taux d'activité montre à l'évidence que Prilly est en queue de peloton, peu dépensière en matière de masse salariale municipale et qu'il n'est pas déraisonnable, au vu des tâches précédemment listées, de demander une augmentation du taux d'activité.

### **Conditions salariales**

A l'heure actuelle, la Municipalité est au bénéfice d'un traitement mensuel brut global de frs 24'928,60, soit un salaire annuel brut global de frs 299'142.60 (12 versements). Les autres indemnités sont listées dans le tableau comparatif (annexe) Considérant que ce n'est pas tant la hauteur du salaire lié à la fonction qui est remise en question dans ce préavis, mais bien le taux d'activité de celle-ci, la Municipalité ne propose pas d'augmentation du salaire de base municipal.

### **Proposition municipale**

En fonction des arguments précédemment décrits, eu égard à la symétrie de sacrifices et face aux récentes déclarations municipales liées aux nécessaires économies et compressions de charges, la Municipalité propose premièrement **de ne pas augmenter le nombre de municipaux et deuxièmement de fixer les taux d'activité des 5 membres à 45% pour les municipaux (+ 10%) et à 60% (+ 10%) pour le syndic**. Le taux global d'activité de l'exécutif prilléran serait donc fixé à 240% (+26%). Cette modification modeste, si elle ne répond pas complètement aux besoins de la charge, permet néanmoins d'être un peu plus cohérent en comparaison intercommunale, ainsi que plus crédible face à l'ampleur de la tâche municipale.

Le contenu du présent préavis, en cas de ratification par le Conseil communal de Prilly, débouche sur des modifications et permet un toilettage du règlement de la Municipalité, sous forme d'un avenant dont le texte est également soumis à l'acceptation du Conseil communal.



## **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, et après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier le présent préavis, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly :

- après avoir pris connaissance du préavis municipal no 12-2005
- après avoir entendu le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet

décide

- 1.- de fixer, pour la prochaine législature, à 5 (cinq) le nombre de membres de la Municipalité de la commune de Prilly.
2. de fixer, pour la prochaine législature, le taux d'activité des municipaux à 45% et celui du syndic à 60%.
3. de ratifier l'avenant No 1-2005 au règlement de la Municipalité de Prilly

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

G. Malherbe

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 août 2005

Conseiller municipal concerné : M. A. Gillièron, syndic